Rapport d'activité
2023

SATESE 37

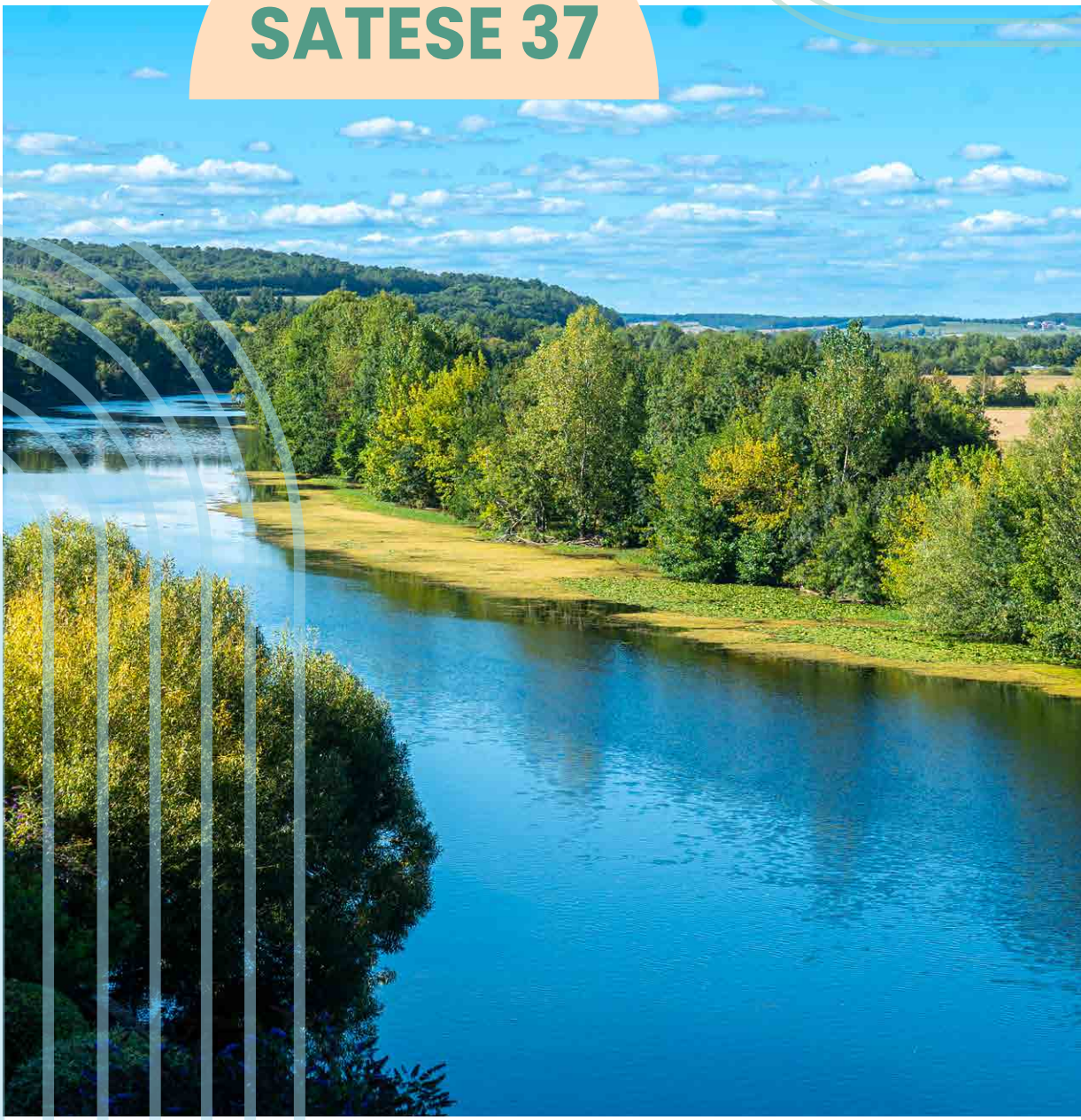

SATESE37

Sommaire

Le SATESE 37 4
- Ses compétences 4
- Ses adhérents 5
- Sa gouvernance 6
- Son équipe 7

Axe 1 : Préserver l'environnement 8
- Ambition 1 : Accompagner les adhérents dans leurs obligations réglementaires 9
- Ambition 2 : Répondre aux besoins spécifiques des collectivités 11
- Ambition 3 : Engager en interne des pratiques « vertueuses » 13

Axe 2 : Favoriser la cohésion sociale / sociétale 15
- Ambition 4 : Renforcer les liens avec les territoires 16
- Ambition 5 : Assurer la santé et la sécurité des agents 17
- Ambition 6 : Garantir une politique RH participative et équitable 19

Axe 3 : Promouvoir une économie responsable 21
- Ambition 7 : Agir en faveur d'une économie circulaire 22
- Ambition 8 : Renforcer la mutualisation des ressources 23
- Ambition 9 : Etre un syndicat « référent » dans son domaine d'activité 25

Bilan financier 27

Retour en images 30

Perspectives 2024 31

Rappel réglementaire
L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule que « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ».
Le SATESE 37 a choisi d'établir chaque année un « rapport d'activité » retraçant l'ensemble des actions réalisées dans le cadre de ses différentes compétences et ce, dans le but d'accroitre la transparence des relations du syndicat, tant avec les collectivités membres qu'avec les usagers.

Nouveauté !
Engagé depuis 2022 dans une démarche « Responsabilité Sociétale des Organisations » (RSO), le SATESE 37 a décidé, à compter de cette année, d'établir un rapport d'activité articulé autour du triptyque du développement durable, à savoir l'environnement, le social/sociétal et l'économie.

Édito

En tant que Président du SATESE 37, je suis fier de présenter le rapport d'activité 2023 du syndicat, qui témoigne de l'engagement et de la rigueur de l'équipe, au service de l'environnement et de la gestion durable de l'eau.
Grâce à nos efforts conjugués, nous avons pu réaliser des avancées significatives en matière de préservation des ressources hydriques et de lutte contre la pollution.
Notre démarche proactive et notre vision à long terme visent à assurer un cadre de vie sain et durable pour l'ensemble de nos concitoyens.
Nous sommes résolument engagés à poursuivre nos actions en faveur de la protection de notre environnement, car comme le disait si bien Gandhi : « La terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants ».

Joël PELICOT
Président du SATESE 37

Au nom de toute l'équipe du SATESE 37, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel d'activité « nouvelle formule ».
Ce document reflète le travail acharné et la détermination de chaque membre de notre équipe à garantir un environnement sain et préservé pour nos concitoyens.
Les résultats obtenus cette année sont le fruit d'une collaboration exemplaire et d'un engagement sans faille de chacune et chacun.
Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous les agents pour leur dévouement et leur professionnalisme.
Ensemble, nous avons relevé de nombreux défis et nous continuons d'œuvrer pour un avenir plus durable et respectueux de notre planète.
Merci à toute l'équipe pour son implication et son travail au quotidien.

Rodolphe ROUAULT
Directeur Général

LE SATESE 37

Ses compétences

Créé en 1973 dans le but de surveiller le fonctionnement des stations d'épuration du département, le Syndicat d'Assistance Technique pour l'Epuration et le Suivi des Eaux d'Indre-et-Loire (SATESE 37) accompagne aujourd'hui les collectivités territoriales du département dans l'exercice de leurs obligations réglementaires en matière d'assainissement des eaux usées, au travers de **compétences déléguées** ou de **prestations de service.**

Les compétences déléguées

Etablissement public dit « à la carte », le SATESE 37 permet aux collectivités d'adhérer pour tout ou partie des compétences « Assainissement collectif » (AC) et « Assainissement non collectif (ANC) » qu'il est amené, par ses statuts, à exercer :

Assistance technique aux collectivités (AC)

Fort de son expérience de 50 ans et au nom du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, le syndicat accompagne les collectivités adhérentes dans l'optimisation du fonctionnement de leur(s) système(s) d'assainissement (stations d'épuration et réseaux).

Article L3232-1-1 du CGCT

Contrôle des raccordements au réseau public de collecte (AC)

Dernière en date des compétences proposées aux adhérents, le contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées est assuré par le SATESE 37, comprenant la vérification de la qualité de l'exécution des travaux et la vérification du maintien de l'ouvrage en bon état de fonctionnement.

Article L2224-8 du CGCT

Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)

Dans le cadre de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), le syndicat réalise les différents contrôles et diagnostics des installations situées dans le périmètre d'immeubles non raccordés au réseau public de collecte.

Article L2224-8 du CGCT

235 communes

91 collectivités adhérentes

86% de l'Indre-et-Loire

Les prestations de service

À titre accessoire, le SATESE 37 peut également proposer des prestations de service répondant aux besoins spécifiques de ses adhérents voire de tiers, non plus en « in house » mais dans le champ concurrentiel.

Assistance technique aux industriels et établissements publics/privés (AC)

Cette prestation, identique à celle précédemment citée, s'adresse aux autres maîtres d'ouvrage, non adhérents du syndicat, disposant de systèmes d'assainissement pour lesquels ils souhaitent bénéficier d'un accompagnement.

Prestation travaux (AC)

Le SATESE 37 met son expérience au profit des maîtres d'ouvrage qui envisagent des travaux de construction, d'extension ou d'aménagement de leurs systèmes d'assainissement (mission d'AMO).

Études spécifiques (AC & ANC)

Enfin, le syndicat propose tout type d'accompagnement (technique comme administratif) en lien avec l'assainissement.

47 offres de prestation

89% d'offres signées

LE SATESE 37

Ses adhérents

Adhésions au 31 décembre 2023

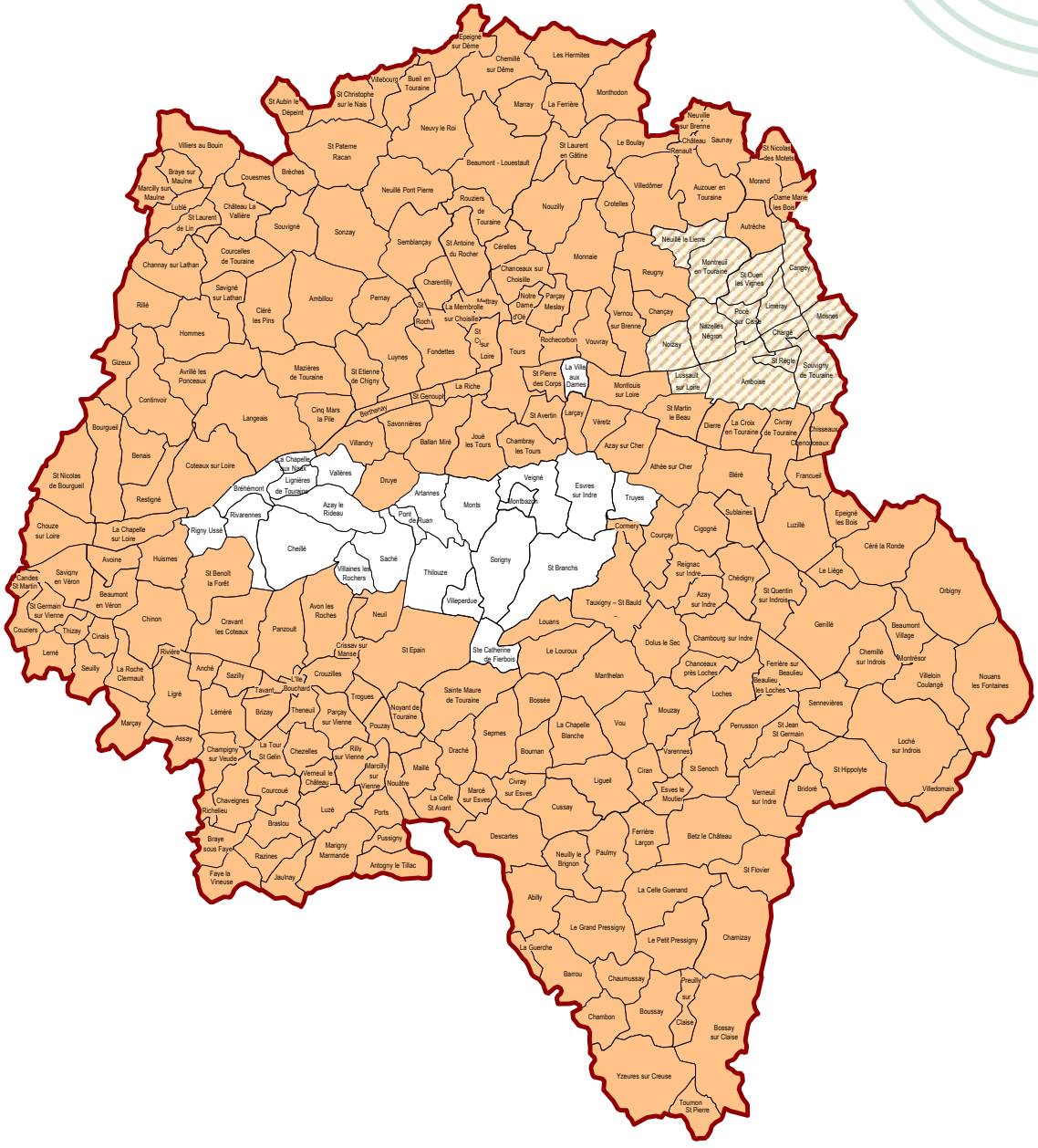

235 Communes adhérentes (directement ou en tant que membre d'un EPCI)

14 Communes non adhérentes « associées » (directement ou en tant que membre d'un EPCI)

23 Communes non adhérentes

LE SATESE 37

Sa gouvernance

Le SATESE 37 est administré par un **Comité Syndical**, organe délibérant composé de Délégué(e)s élu(e)s par les collectivités adhérentes. Le Comité Syndical élit en son sein un **Bureau** composé d'un(e) Président(e), d'un(e) ou plusieurs Vice-Président(e)s et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le Comité Syndical

➔ 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant(e) par tranche de 10 000 habitants commencée dans la limite de 50 000 habitants, quel que soit le nombre de compétences transférées.

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et Tours Métropole Val de Loire peuvent déterminer le nombre de leurs représentants, dans la limite de 5 délégué(e)s chacun.

Le Comité Syndical dispose d'une compétence générale pour gérer l'ensemble des activités du syndicat et prendre notamment toutes les décisions se rapportant au vote du budget, à l'inscription des dépenses obligatoires, à l'approbation du compte administratif, à la gestion du personnel, aux conventions de partenariat, aux modifications des conditions initiales de composition et de fonctionnement du syndicat, à sa dissolution, aux délégations de gestion d'un service public.

Il examine les comptes-rendus d'activité et les financements annuels, définit et vote les programmes d'activités annuels.

Par ses délibérations, le Comité Syndical administre le syndicat.

Il peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau, conformément à la réglementation en vigueur.

112 délégué(e)s titulaires

4 comités syndicaux

48 délibérations

Le Bureau

9 élu(e)s

2 réunions de Bureau

5 délibérations

➔ 1 Président :

- Joël PELICOT, délégué de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher

➔ 5 Vice-Président(e)s, disposant chacun(e) d'une délégation :

- Stéphanie RIOCREUX, déléguée de la CC Touraine Ouest Val de Loire
- Bertrand RITOURET, délégué de Tours Métropole Val de Loire
- Lionel CHANTELOUP, délégué de la CC Bléré-Val de Cher
- Valérie TUROT, déléguée du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
- Bernard ELIAUME, délégué de la commune de Maillé

➔ 3 membres :

- Régine REZEAU, déléguée de la CC Loches Sud Touraine
- Jean LEDDET, délégué de la commune d'Epeigné-sur-Dême
- Alexandre GIBAULT, délégué de la commune de la Tour-Saint-Gelin

Le Bureau assure la gestion courante du syndicat et il est appelé à prendre des décisions sur les affaires qui lui ont été déléguées par le Comité Syndical.

Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

LE SATESE 37

Son équipe

La « taille humaine » du SATESE 37 permet aux agents, au quotidien, de disposer d'**échanges facilités** et d'un **management de proximité** permettant des décisions réactives et proches des situations opérationnelles. Le syndicat est organisé autour de **4 services** : Direction Générale, Service Ressources, Service Technique et Service Qualité – Gestion des Risques.

Les effectifs

Surveiller les effectifs du SATESE 37 est essentiel pour assurer une gestion efficiente des ressources humaines et garantir la continuité d'un service public de qualité.

21 agents

43% de femmes

14 ans 4 mois d'ancienneté moyenne

La rémunération

Proposer une politique salariale « juste » permet de promouvoir l'équité en matière de rémunération et de renforcer l'engagement ainsi que la fidélité des agents.

1,01 M€ de masse salariale

22,48 k€ d'action sociale

2,84 k€ de PSC « santé »

93 %
d'agents satisfaits
de leur environnement de travail

La formation

Favoriser l'accès à la formation est un investissement précieux pour le développement des compétences des agents et pour la performance globale de l'organisation.

26 actions réalisées

62% des agents concernés

9,20 k€ (hors temps agents)

La prévention des risques

Engager une démarche de prévention des risques permet de préserver la santé et la sécurité des agents et de créer un environnement de travail sûr et durable.

0 accident de travail

5,61% de taux d'absentéisme

28,60 k€ de plan Hygiène et Sécurité

AXE 1

Préserver l'environnement

Depuis 50 ans, le SATESE 37 est aux côtés des collectivités dans l'exercice de leurs obligations réglementaires en matière d'assainissement des eaux usées. En veillant à la qualité des rejets dans le milieu naturel, il joue un rôle crucial dans la **préservation de l'environnement**, mais également dans la **protection de la santé publique.**

Si, de par son action au quotidien, le syndicat a une « raison d'être » par définition environnementale, sa « façon de faire » se doit de l'être tout autant.

AMBITION 1

Accompagner les adhérents dans leurs obligations réglementaires

Dans le cadre de ses **compétences déléguées**, le SATESE 37 propose aux collectivités d'assurer, pour leur compte, certaines missions réglementaires liées à l'assainissement collectif (AC) et à l'assainissement non collectif (ANC).

En partenariat avec :

TOURAINE LE DÉPARTEMENT

Assistance technique aux collectivités (AC)

Depuis plus d'un demi-siècle, le SATESE 37 accompagne ses adhérents dans le fonctionnement et l'entretien de leurs systèmes d'assainissement (stations d'épuration et réseaux).

Grâce à des visites périodiques, variables en nombre selon la capacité de la station d'épuration, l'équipe a ainsi procédé en 2023 à une analyse complète des différents ouvrages. Elle a également proposé des conseils pour en améliorer le fonctionnement. Sur certains ouvrages, elle s'est assurée de vérifier les équipements d'autosurveillance et de valider les données produites.

237 stations d'épuration

796 visites sur site et comptes-rendus

38 réunions

Contrôle des raccordements au réseau public de collecte (AC)

Depuis 2021, le SATESE 37 propose aux collectivités adhérentes de vérifier chez les usagers les branchements au réseau d'assainissement collectif.

Lors de visites ponctuelles sur site, l'équipe s'est assurée que les eaux usées de l'immeuble rejoignaient bien le réseau public ad hoc. Elle s'est attachée également à contrôler que les eaux pluviales étaient bien déconnectées dudit réseau, afin d'éviter l'arrivée d'eaux « parasites » sur la station d'épuration, susceptibles de faire dysfonctionner l'ouvrage.

523 visites sur site et comptes-rendus

AXE 1
Préserver l'environnement

Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SATESE 37 réalise, pour le compte de ses adhérents, les différents contrôles définis par la réglementation en matière d'ANC.

A l'occasion de visites sur le terrain, l'équipe s'est assurée durant l'année que les installations étaient conformes et que ces dernières n'entrainaient ni de pollution du milieu naturel, ni de problèmes de salubrité publique. Elle a également apporté informations et conseils auprès des usagers et des différents acteurs de l'ANC (installateurs, notaires, agences immobilières…).

Parc de **30 000** installations d'ANC

2600 visites sur site et comptes-rendus

AMBITION 2

Répondre aux besoins spécifiques des collectivités

Le SATESE 37 peut également être sollicité ponctuellement, par des collectivités adhérentes ou par d'autres structures publiques comme privées, pour apporter son savoir-faire en matière d'assainissement, au travers de **prestations de service** soumises au champ concurrentiel.

Assistance technique aux industriels et établissements publics/privés (AC)

De la même manière que pour les collectivités adhérentes, le SATESE 37 fait profiter de son expérience à certains industriels et établissements publics ou privés du département, disposant d'un système d'assainissement sur leur site.

11 stations d'épuration

44 visites sur site et comptes-rendus

Prestation travaux (AC)

Créée en 1991, cette prestation s'appuie sur toute l'expérience acquise en termes de fonctionnement et d'exploitation des systèmes d'assainissement, au travers de 50 ans de mission d'assistance technique.

Ainsi, les connaissances capitalisées sur le terrain, sur tout type et toute taille de station d'épuration, ont permis une nouvelle fois à l'équipe d'assister les maîtres d'ouvrage (AMO) dans leurs travaux de construction, d'extension ou d'aménagement de leur système et ce, de la conception à la réalisation de leur projet.

En partenariat avec : ADAC Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales 37

4 avis techniques

4 aides à l'exécution des travaux

1 bilan de fonctionnement

12 actions menées en partenariat avec l'ADAC 37

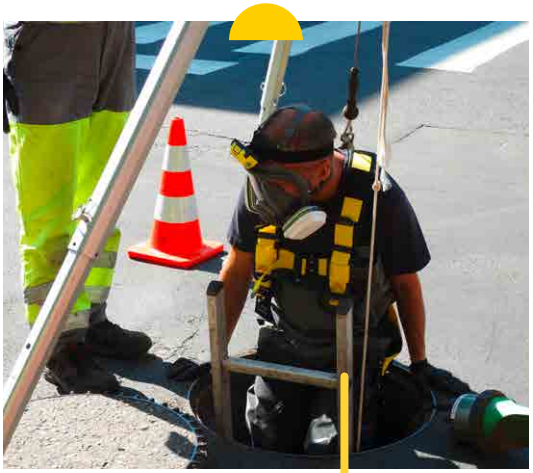

Études spécifiques (AC & ANC)

Qu'il s'agisse d'AC ou d'ANC, le SATESE 37 est en mesure de réaliser des prestations « sur mesure », qui sont établies selon les besoins du client.

Dans le domaine technique, l'équipe a assisté ses clients au travers de prestations spécifiques comprenant le contrôle des raccordements d'effluents non domestiques au réseau public de collecte des eaux usées ou encore la vérification d'appareils de mesure.

Par ailleurs, dans le domaine administratif, l'équipe a accompagné certains maîtres d'ouvrage dans la rédaction de différents documents (règlements, autorisations…), qui forment un cadre essentiel pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des systèmes d'assainissement. Elle a également assuré la poursuite de missions d'AMO portant sur l'élaboration de diagnostic ou de schéma directeur d'assainissement.

9
contrôles de raccordements d'effluents non domestiques

5
vérifications métrologiques

4
mesures de rejet et bilans 24 heures

6
rédactions de documents réglementaires

AMBITION 3

Engager en interne des pratiques « vertueuses »

Soucieux de l'impact de son activité sur l'environnement, le SATESE 37 a décidé d'adopter de nouvelles **pratiques durables et responsables** visant la sobriété énergétique du syndicat et, par la même occasion, la conformité aux récentes évolutions réglementaires.

Réduction de la surface des bureaux

Dans le cadre de sa stratégie d'optimisation des ressources, le SATESE 37 a engagé, début 2023, une réflexion portant sur la réduction de la surface de ses bureaux. Au regard de la baisse des effectifs constatée ces dernières années, une analyse approfondie des besoins réels en matière d'espace de travail a été réalisée en interne, de manière collaborative, par le groupe de travail API (Adhérer, Partager, Imaginer).

Cette analyse a débouché sur une reconfiguration des bureaux du siège social, entrainant la suppression des locaux modulaires mis à disposition par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire depuis 2012 tout en préservant un espace de travail satisfaisant.

En partenariat avec :
TOURAINE LE DÉPARTEMENT

- 120 m²
de bureaux (34% de la superficie totale)

55,2 %
de taux d'occupation des locaux restants

Baisse de la consommation d'énergie

Le SATESE 37 s'est conformé au « Plan de sobriété énergétique », établi par le Gouvernement, qui préconise en hiver, pour les bâtiments publics, une température maximale de chauffe de 19°C. Il a également défini de nouvelles consignes de chauffe la nuit en semaine (16°C) et le week-end (10°C).

Malgré une mise en œuvre uniquement sur le second semestre 2023, ces mesures, associées à la réduction de la surface des bureaux (Cf. supra), ont permis de réduire significativement la consommation d'énergie du SATESE 37.

19°C
dans les bureaux en hiver

- 12 205 kWh
d'électricité (32% de la consommation totale)

- 1 241 m³
de gaz (42%)

Récupération des fournitures de bureau

La suppression des locaux modulaires a impliqué, tant pour ces bâtiments que pour le siège social chargé d'accueillir de nouveaux « locataires », une opération de tri d'envergure en interne.

L'optimisation documentaire dans chaque service du SATESE 37 a permis de récupérer un grand nombre de fournitures de bureau pour lesquelles une seconde vie leur a été donnée. Autant de fournitures qu'il n'a pas été nécessaire d'acheter, évitant ainsi la consommation de nouvelles ressources.

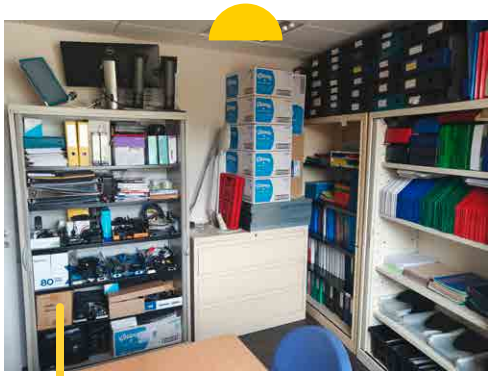

3 650 fournitures récupérées

2,80 k€ économisés

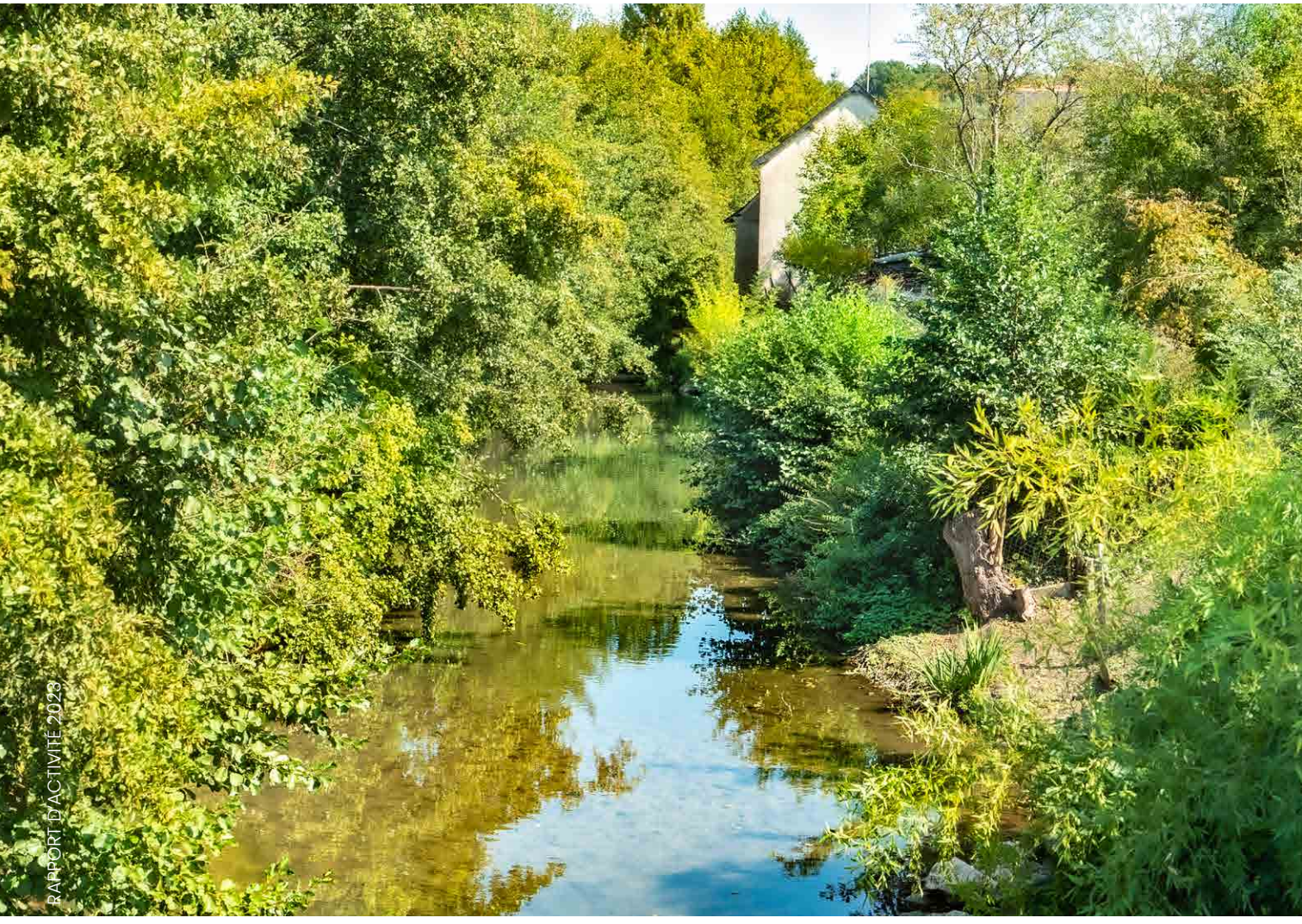

AXE 2

Favoriser la cohésion sociale / sociétale

En intervenant au quotidien, avec 21 agents, sur la quasi-totalité du département d'Indre-et-Loire, le SATESE 37 a conscience de sa double responsabilité vis-à-vis de la « communauté », mais aussi vis-à-vis de ses collaboratrices et collaborateurs.

Sur le plan sociétal, le syndicat doit s'assurer d'avoir un **impact positif sur les territoires** et s'adapter à leurs spécificités et à leurs enjeux. Du point de vue social, il doit également s'engager à créer un **environnement de travail favorable**, propice à l'épanouissement de son équipe.

AMBITION 4

Renforcer les liens avec les territoires

Syndicat à échelle quasi-départementale, le SATESE 37 se doit d'être au plus près des territoires, afin de les accompagner au mieux dans leurs relations quotidiennes avec les différents services du syndicat. **Former ou informer** les acteurs impliqués, **être à l'écoute** des usagers, telle est la mission que se fixe chaque jour l'équipe pour une relation plus efficace et pour une cohésion territoriale renforcée.

Journée de formation « préposés stations d'épuration »

Historiquement, le SATESE 37 joue un rôle clé dans la formation et la sensibilisation des personnels exploitants de station d'épuration. En plus des conseils traditionnels prodigués lors de ses visites « terrain », notre équipe organise ponctuellement des sessions de formation, visant à améliorer les compétences des préposés et à renforcer leur capacité opérationnelle.

Le 28 novembre 2023, une journée de formation sur les dispositifs « filtres plantés de roseaux » s'est déroulée sur la commune de Draché (37800). Le matin, en salle, a été l'occasion de dispenser aux participants une formation théorique sur l'exploitation de ce type de système. L'après-midi, quant à elle, a été consacrée à la visite de la station communale.

En partenariat avec :

Commune de Draché

17 participants

100 % de taux de satisfaction

14 participants

100 % de taux de satisfaction

Journée d'information « notaires/agences immobilières »

En complément des conseils techniques, le SATESE 37 organise également des sessions d'information à destination de publics divers, afin de les sensibiliser notamment sur les obligations réglementaires en matière d'assainissement.

Le 23 juin 2023, une réunion d'information à destination de Notaires et d'Agences immobilières s'est déroulée sur la commune de Cinais (37500). Cette réunion a été l'occasion de faire un point sur la récente mise en place du « contrôle des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées » (AC) par notre syndicat, mais également de présenter les dernières évolutions réglementaires en matière d'assainissement non collectif (ANC).

En partenariat avec : Commune de Cinais

5443
appels entrants

- de 2 %
d'appels perdus

Accueil téléphonique performant

Crucial pour l'image d'un service public, l'accueil téléphonique représente le premier point de contact entre les usagers et le SATESE 37. De sa qualité dépend l'image positive et professionnelle renvoyée par la structure, renforçant ainsi la confiance du public. Un bon accueil facilite également l'orientation des usagers vers les services appropriés, améliorant ainsi l'efficacité globale du syndicat.

En 2023, Frédérique BARRIER et Vanessa GUERRERO ont une nouvelle fois apporté leur contribution dans la qualité, tant en termes d'accessibilité que de courtoisie, de l'accueil proposé au quotidien à l'ensemble des interlocuteurs du SATESE 37. Chez nous, pas d'algorithmes, mais des personnes physiques et identifiables pour une expérience client positive.

AMBITION 5

Assurer la santé et la sécurité des agents

Conformément au Code du Travail, le SATESE 37 est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses agents. A ce titre, le syndicat actualise chaque année son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et met en œuvre les mesures, **techniques** ou **organisationnelles**, visant à annihiler de potentiels effets négatifs.

Amélioration des bâtiments

Locataire de ses bâtiments, le SATESE 37 dispose d'un siège social de 230m2 (les locaux modulaires ayant été supprimés) et d'un garage, dans le cadre d'un bail professionnel établi avec le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, pour une durée de 6 ans (2018-2024).

Suite à des défauts réguliers constatés au niveau de la chaudière, le Département, propriétaire des bâtiments, a procédé au remplacement de ladite chaudière et à la mise en service d'un nouvel équipement, plus fiable et plus économique, le 19 octobre 2023. Un peu plus tôt dans l'année, le propriétaire a également remplacé la porte sectionnelle manuelle du garage du SATESE 37 le 7 mars 2023. Il a ainsi permis à notre syndicat de disposer d'un système motorisé, évitant chaque jour aux agents une manipulation contraignante lors de l'ouverture ou de la fermeture de la porte.

En partenariat avec : TOURAINE LE DÉPARTEMENT

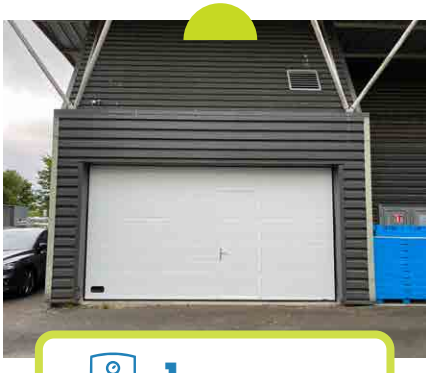

1
chaudière à gaz

1
porte sectionnelle

Location/entretien des vêtements professionnels

La mise en place d'un système de location et d'entretien de vêtements professionnels offre une solution intégrée qui profite à tous les niveaux du syndicat. Elle assure une apparence professionnelle uniforme, garantit la conformité aux normes de sécurité, réduit les coûts et simplifie la logistique. Pour les employés, c'est un gain de confort, de temps et d'hygiène.

Le 6 mars 2023, le SATESE 37 a décidé de renouveler le contrat de service avec la Société ANETT. En faisant le choix de ce prestataire, le syndicat a confirmé sa volonté de travailler avec des fournisseurs aux valeurs fortes et engagés pleinement, dans le cas présent depuis de nombreuses années, dans une démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

En partenariat avec :

anett
Location - entretien d'articles textiles et d'hygiène

14 utilisateurs | **269** vêtements professionnels entretenus | **11 k€**

Sièges ergonomiques

Selon l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), plus de 2 salariés sur 3 ont eu, ont ou auront des problèmes de dos. Absentéisme, perturbations de l'organisation de travail, baisse de productivité… le mal de dos n'épargne aucun secteur d'activité, d'autant que les facteurs de risques professionnels peuvent jouer un rôle important dans sa survenue.

Afin de prévenir cette pathologie, le SATESE 37 a engagé, dès 2022, une démarche globale de renouvellement du « parc » de fauteuils de bureau, permettant aux agents demandeurs de disposer d'un siège ergonomique sur leur poste de travail. En novembre 2023, une nouvelle commande de sièges a été faite auprès de la Société TEREYGEOL.

En partenariat avec : TEREYGEOL Tout pour votre bureau

7 sièges ergonomiques | **2,40 k€**

AMBITION 6

Garantir une politique RH participative et équitable

Depuis plusieurs années, le SATESE 37 s'engage dans une politique Ressources Humaines (RH) davantage tournée vers l'expérience « agent ». En impliquant l'ensemble du personnel dans un processus de **collaboration**, cela renforce la cohésion de l'équipe et améliore sa motivation et son engagement. De plus, en offrant des **opportunités semblables** à chaque agent et ce, quel que soit son statut, cela permet de tendre vers un environnement de travail sain, productif et harmonieux.

Groupe de travail « conduite du changement »

En partenariat avec : Cabinet PROPULSE Accélérateur de Réussites

Le changement est désormais la règle dans les organisations. Les agents sont plus que jamais en quête de sens et l'accompagnement du changement et des transformations est essentiel, face aux potentielles inquiétudes, voire freins, que cela peut engendrer. Il s'avère essentiel pour tout manager de savoir réagir face aux résistances et de déployer une communication efficace emportant l'adhésion.

Après une actualisation des connaissances par le Cabinet PROPULSE, les managers intermédiaires, responsables d'équipes, ont été associés au sein d'un groupe de travail, en avril 2023, afin d'évaluer les incidences de la suppression des locaux modulaires (et le retour d'une partie de l'équipe au siège social du SATESE 37) et de décliner le plan d'action correspondant.

6 agents

29 % des effectifs consultés

25 € bruts par mois pour la catégorie C

20 € bruts par mois pour la catégorie B

15 € bruts par mois pour la catégorie A

100 % des effectifs consultés

Protection sociale complémentaire

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la Fonction Publique Territoriale place la couverture des risques « prévoyance » et « santé » des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Cette réforme introduit une obligation de participation pour l'employeur, pour la « prévoyance » à compter du 1er janvier 2025 et pour la « santé » à compter du 1er janvier 2026.

Par délibération en date du 12 décembre 2022, l'Assemblée délibérante a décidé d'anticiper, dès le 1er janvier 2023, la mise en place de la participation employeur pour le risque « santé » et de la moduler en tenant compte de la catégorie des agents du syndicat, conformément aux résultats de l'enquête réalisée préalablement en interne.

Contrat de droit privé

Les collectivités territoriales et leurs établissements sont tenus, par principe, de recruter des fonctionnaires ou, à défaut, des contractuels relevant du droit public. Toutefois, il est possible, dans certains cas, de recourir à des salariés de droit privé, notamment lorsque la structure exerce un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), tel que dans le domaine de l'assainissement.

Par délibération en date du 12 juin 2023, l'Assemblée délibérante a décidé la création d'un contrat à durée indéterminée (CDI) de droit privé pour le SPANC-SATESE 37 et ce, à compter du 1er septembre 2023. Cette décision a fait suite à la demande d'un agent du syndicat, qui bénéficiait de ce « statut » chez son employeur précédent.

1
contrat de droit privé

5 %
des effectifs

AXE 3

Promouvoir une économie responsable

En tant qu'établissement public, le SATESE 37 n'a pas vocation à dégager des profits de son action. Il est par ailleurs soumis à des règles d'équilibre du budget et de préservation des deniers publics.

Dans ce contexte, le syndicat se doit d'engager une démarche économique **responsable**, garantissant ainsi la stabilité financière de la structure, mais également **efficiente,** favorisant l'optimisation des coûts et des ressources.

AMBITION 7

Agir en faveur d'une économie circulaire

L'économie circulaire permet de tendre vers un système durable où les ressources sont utilisées de manière plus efficiente, contribuant ainsi à la préservation de l'environnement, mais également à la construction d'une économie plus résiliente. Il s'agit d'une rupture par rapport au modèle traditionnel et linéaire reposant sur le « tout jetable ». En ayant notamment recours à **l'allongement de la durée d'usage** de certains biens, le SATESE 37 s'inscrit dans une démarche responsable visant à limiter les différents impacts liés à son activité, tout en recréant de la valeur.

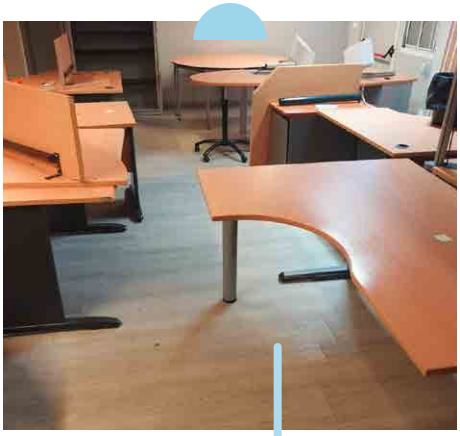

Recours à la vente

Dans un contexte économique contraint, les marchés de l'occasion et de la seconde main se développement fortement. Pour une collectivité territoriale ou un établissement public, il est donc devenu relativement simple et économique, tout en étant écologique, d'avoir recours à la vente de certains de ses biens et de leur donner ainsi une « seconde vie ».

Au second semestre 2023, le SATESE 37 a vendu aux enchères les 2 camions de l'activité AC, achetés respectivement en 2010 et 2011. Par ailleurs, dans le cadre de la suppression des locaux modulaires, le syndicat a également mis en vente du mobilier dont il n'avait plus l'utilité, mobilier qui dans certains cas a été acheté par des agents du SATESE 37 ou par certaines collectivités adhérentes.

2 camions vendus | **9** meubles | **17 k€** de recettes

Réemploi d'équipements existants

On le sait, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Le réemploi est l'opération la plus vertueuse du cycle de vie d'un bien, puisqu'elle permet de réemployer, en l'état, ledit bien pour un usage similaire à son utilisation initiale. Dans ce cadre, la qualité intrinsèque de l'équipement alliée à une utilisation responsable durant sa « première vie », sont essentielles pour assurer une « seconde vie » viable en matière de fonctionnalité et de performance.

Préalablement à la vente des 2 camions, il a été jugé opportun de s'appuyer sur les aménagements intérieurs existants pour équiper les 2 véhicules de remplacement, compte tenu du bon état desdits aménagements. Le SATESE 37 a fait appel en 2023 à la Société CASTEX pour réaliser ce « transfert ».

En partenariat avec :

CASTEX SOTECOM

2 aménagements intérieurs | **11 k€**

Achats en « seconde main »

L'achat de produits d'occasion présente plusieurs avantages significatifs. Outre l'économie financière, cette pratique contribue à la réduction des déchets et à la préservation des ressources naturelles, favorisant les initiatives externes de réemploi et de recyclage.

Dans le cadre du regroupement de l'ensemble du personnel dans le bâtiment du siège social en juillet 2023, il s'est avéré nécessaire de revoir l'agencement de certains bureaux et de faire l'acquisition de nouveaux plans de travail plus ergonomiques et plus fonctionnels. En s'appuyant sur la Société Loire Eco Distribution, le syndicat a démontré, une nouvelle fois, sa volonté de promouvoir des achats publics responsables, en procédant à l'acquisition de mobilier de seconde main.

En partenariat avec :

11 bureaux | **3** caissons | **2,30 k€**

AMBITION 8
Renforcer la mutualisation des ressources

Pourquoi mutualiser ? Mutualiser avec une ou plusieurs autres entités doit naître avant toute chose d'une envie de collaboration. Mettre en commun des ressources, qu'elles soient humaines, matérielles ou financières, suppose en effet la contribution de chacun des acteurs et induit solidarité, partage et responsabilités assumées. La mutualisation peut être envisagée pour **favoriser les échanges** entre structures, **renforcer la qualité** des services ou **améliorer l'image** de chacune desdites structures.

Gain en expertise

En partageant des compétences et des savoir-faire entre collectivités, cela permet d'améliorer l'efficacité et la qualité des services rendus aux territoires. En mutualisant les ressources humaines et techniques, chaque protagoniste peut accéder aux meilleures pratiques et innovations, renforçant ainsi ses capacités opérationnelles. Cette synergie conduit à une montée en compétence collective et à une meilleure gestion des projets locaux.

Durant toute l'année 2023, le SATESE 37 s'est adjoint les services du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA, notamment en mutualisant la Direction des Services Informatiques (DSI). Grâce à son partenaire, le syndicat a pu ainsi bénéficier de l'accompagnement d'un coordinateur technique, Jean-Pierre GABORIEAU, chargé de conseiller et d'apporter un appui technique et organisationnel en matière de systèmes d'information (informatique, téléphonie…).

1 technicien informatique/ téléphonie

12 journées d'intervention

En partenariat avec :

AXE 3
Promouvoir une économie responsable

Amélioration des services

Pour une collectivité, améliorer la qualité de ses services est essentiel, afin de répondre efficacement aux besoins et attentes des usagers et de renforcer la satisfaction et la confiance de ces derniers. Dans un contexte de remise en question permanente du service public, s'améliorer devient donc crucial pour la pérennité de la structure.

L'accompagnement fourni par la Société MESOTECH a permis au syndicat, en 2023, d'intégrer les données cadastrales actualisées dans les logiciels métier des activités AC et ANC du SATESE 37 et de disposer ainsi d'informations « usagers » pertinentes et fiables. De plus, à la demande du syndicat, le partenaire a également développé spécifiquement pour le SPANC-SATESE 37, un module de recherche facilitant l'élaboration du listing clients dans le cadre du contrôle de fonctionnement.

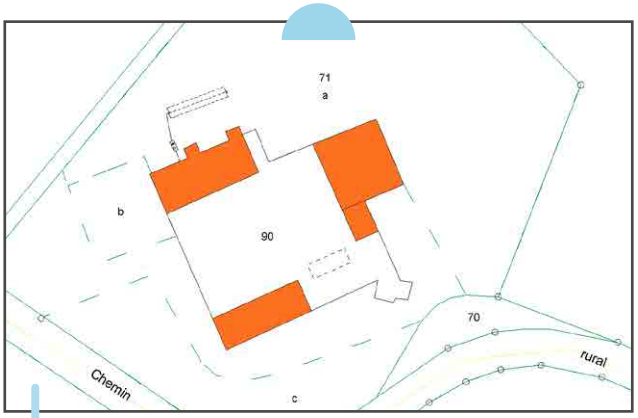

1
actualisation des données cadastrales

1
création d'un module de recherche

Renforcement de l'attractivité

Améliorer l'image et l'attractivité d'un syndicat comme le nôtre, en présentant ses missions et en montrant son engagement dans des pratiques innovantes et responsables, participe à attirer de nouveaux adhérents, clients voire collaborateurs. En s'appuyant sur un « site vitrine », il est possible de mettre en valeur des services et des informations de manière attrayante et convaincante.

Après de longues années d'existence, le site internet du SATESE 37 a fait peau neuve à l'occasion des 50 ans de ce dernier. En s'appuyant sur les compétences de la Société IDEO.COM, le syndicat a choisi de présenter et promouvoir son activité, en créant une expérience « immersive » pour les visiteurs, grâce notamment à sa vidéo d'accroche (https://www.satese37.fr/).

En partenariat avec : idéO POINT COM

1
1 site internet actualisé et « responsive »

AMBITION 9

Etre un syndicat « référent » dans son domaine d'activité

Être considéré comme une « référence » dans son secteur peut permettre à une collectivité d'avoir un impact plus important, notamment en nouant des **partenariats stratégiques**, et de se positionner comme un leader crédible et suscitant la confiance. De plus, en répondant aux **diverses sollicitations** de la part d'instances ou de médias, elle participe à améliorer son image et sa réputation, tant au niveau local que national, et confirme ainsi sa présence dans le paysage territorial.

Respect des engagements partenariaux

Être un leader dans son domaine facilite les partenariats avec d'autres organisations ou institutions. Ces partenariats peuvent, dans certains cas, conduire à des projets collaboratifs bénéfiques pour la collectivité. Elle peut ainsi accéder à des financements ou des subventions, car les organismes préfèrent souvent soutenir des projets menés par des entités reconnues pour leur expertise.

En 2019, le SATESE 37 a signé une convention de partenariat de 6 ans avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et le Conseil départemental d'Indre-et-Loire (CD 37), dans le cadre du 11e programme de l'Agence. Conformément aux engagements contractuels pris, le syndicat a participé au Comité de Pilotage chargé de valider le bilan de l'action menée l'année précédente (notamment en matière d'assistance technique AC), puis d'arrêter le programme d'activité pour l'année à venir.

1
convention de partenariat

143 k€
de subventions de l'AELB

100 k€
d'adhésion du CD 37

En partenariat avec : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité — agence de l'eau Loire-Bretagne — TOURAINE LE DÉPARTEMENT

Réponse aux sollicitations des instances

Une collectivité « référente » a également une plus grande capacité à être écoutée par les instances institutionnelles. Elle peut influer potentiellement sur les politiques, les règlements et les pratiques dans son domaine d'activité, contribuant ainsi à une gouvernance locale toujours plus efficace et responsable.

En 2023, le SATESE 37 a de nouveau été sollicité par la Direction Départementale des Territoires (DDT), afin de fournir un appui technique à cette dernière dans la détermination de la conformité des systèmes d'assainissement du département d'Indre-et-Loire.

1
rapport sur les systèmes d'assainissement en Indre-et-Loire

Réponse aux sollicitations des médias

Les médias permettent à une collectivité de communiquer efficacement avec les citoyens. Cela inclut la diffusion d'informations importantes sur les projets en cours, les réalisations, les services disponibles et les événements locaux. Être présent dans les médias aide à façonner et à maintenir une image positive de la collectivité.

En février 2023, le SATESE 37 a répondu favorablement à la sollicitation de Richard MAZOUE, Animateur radio sur France Bleu Touraine. En effet, ce dernier a souhaité, dans le cadre de sa séquence « Coté Experts solidaires en Touraine », convier des représentants du syndicat afin qu'ils puissent apporter aux auditeurs des informations en matière d'ANC, mais aussi répondre en direct à certaines de leurs questions. Le SATESE 37 a également participé à 2 reportages TV durant l'année.

En partenariat avec : France Bleu Touraine

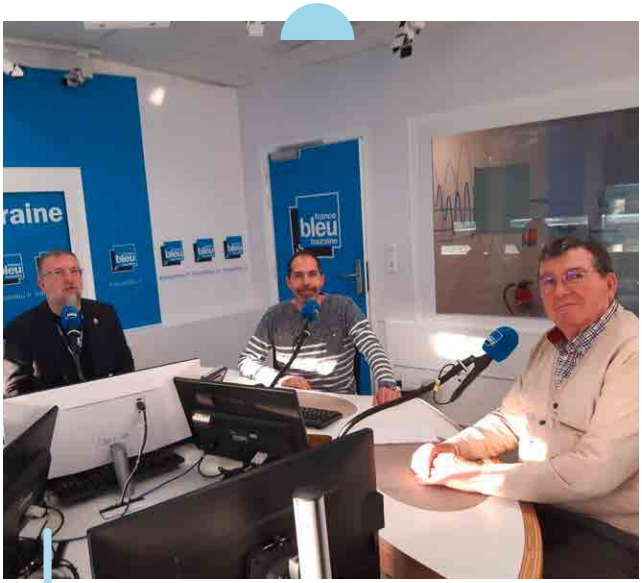

1 h
d'antenne

1
public de 40 000 auditeurs quotidiens en moyenne

BILAN FINANCIER

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter in fine en plusieurs documents. Ainsi, un budget « annexe » peut retracer les recettes et dépenses de services particuliers (ex. : budget assainissement).

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de **fonctionnement** et la section **d'investissement**, qui se composent chacune d'une colonne recettes et d'une colonne dépenses.

Fonctionnement

La rétrospective ci-après présente, de façon **agrégée**, les résultats de **fonctionnement** du budget principal du SATESE 37 et du budget annexe relatif au SPANC.

Les dépenses

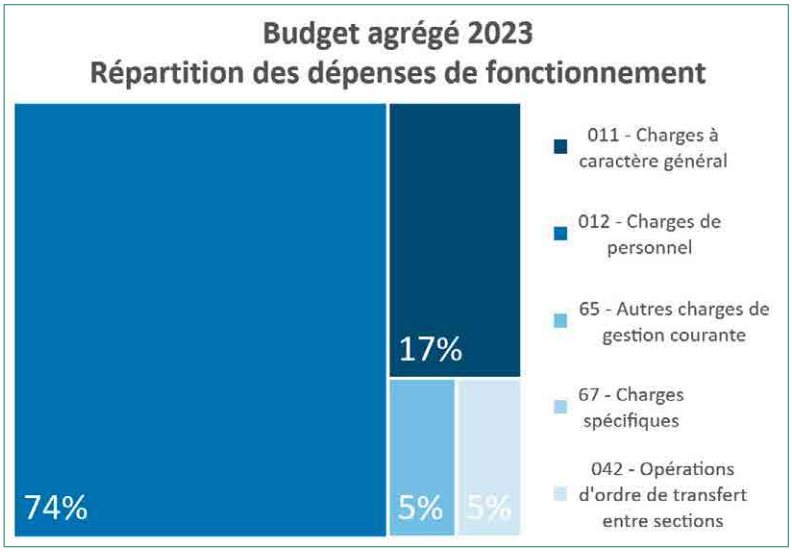

74 %
des dépenses liées au personnel (ex.: rémunérations, assurance statutaire...)

17 %
à des charges de fonctionnement (ex.: location bâtiments, carburants...)

Les recettes

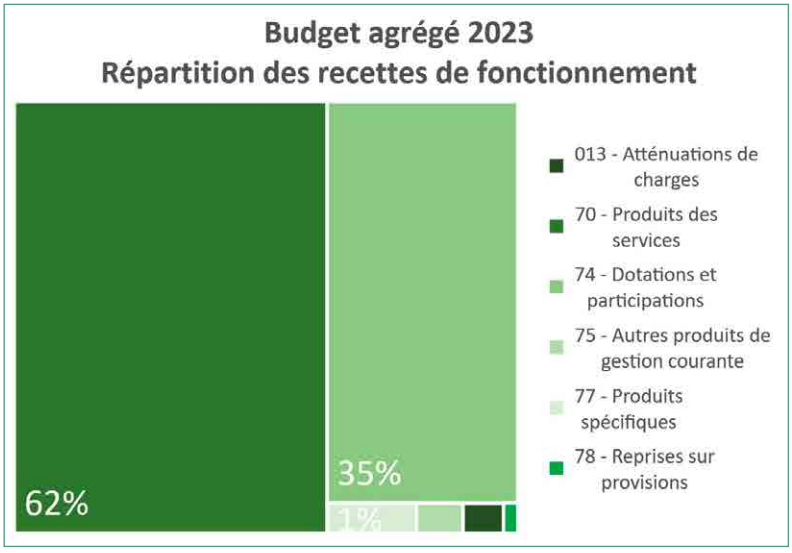

62 %
de recettes liées aux prestations réalisées (ex.: suivi station, contrôles SPANC...)

35 %
aux dotations et participations (ex. : contributions des adhérents, subventions...)

Résultat de fonctionnement de l'exercice :
+16 079,18 €
(hors résultat de fonctionnement reporté)

Investissement

De la même manière, la rétrospective ci-après présente, toujours de façon **agrégée**, les résultats d'**investissement** du budget principal du SATESE 37 et du budget annexe relatif au SPANC.

Les dépenses

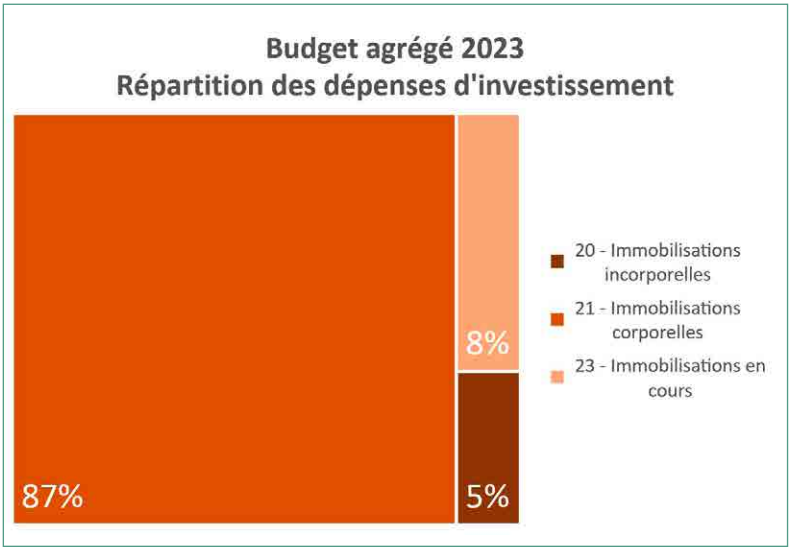

87 %
des dépenses liées à des actifs physiques détenus (ex. : matériel technique ou informatique, véhicules…)

5 %
à des actifs non-physiques (ex. : licences informatiques…)

Les recettes

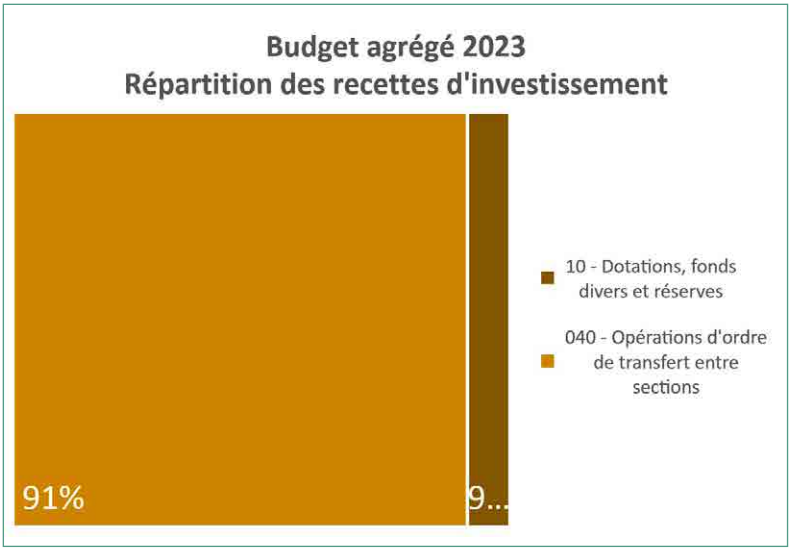

91 %
de recettes liées aux amortissements des différentes immobilisations

9 %
liées au FCTVA

Résultat d'investissement de l'exercice :
- 32 202,21 €
(hors résultat d'investissement reporté)

Retour en images

50 ans du Satese 37

Congrès des Maires 2023

Médaille des 35 ans Laurent Brûlé

Visite terrain IUT de Tours

Journée environnement à Bléré

Reportage TV Tours

Reportage France 3 Centre Val de Loire

Perspectives 2024

Le SATESE 37 est résolu à poursuivre cette dynamique positive en 2024, en collaborant avec tous les acteurs du territoire. En effet, c'est ensemble que nous pourrons bâtir un service public où la préservation de l'environnement, la cohésion sociale/sociétale et l'économie responsable se conjugueront pour le bien-être de nos concitoyens et la pérennité de notre planète.

Environnement

Raison d'être du SATESE 37, l'environnement sera encore une fois au cœur de l'action de notre syndicat.

Que ce soit au travers de compétences déléguées ou de prestations de service, l'équipe aura à cœur d'être, chaque jour, aux côtés des collectivités adhérentes et des usagers, afin de les conseiller dans leurs projets et de les accompagner dans leurs démarches. Notre objectif ? Que les systèmes d'assainissement (AC et ANC) respectent au mieux le milieu récepteur.

De son côté, le syndicat ne sera pas en reste puisqu'il renforcera son propre engagement environnemental au travers de pratiques internes toujours plus vertueuses (sobriété énergétique, achats durables, vente de biens…).

Social/sociétal

La dimension sociale/sociétale de notre démarche RSO se traduira de nouveau par un engagement fort en faveur des « clients » externes et internes du syndicat.

Le SATESE 37 confirmera sa présence au plus près des territoires et de leurs usagers (AC et ANC), en participant notamment à des « journées environnement » organisées par des collectivités partenaires. Il saura également être davantage « accessible » grâce à son accueil téléphonique performant et son site internet renouvelé.

En interne, le syndicat poursuivra ses démarches en faveur de ses agents. Préserver la santé et la sécurité de ces derniers, grâce à des formations H&S ou la mise à disposition de matériels ergonomiques, mais aussi proposer une politique RH plus attractive (rémunérations, recrutements en contrats de droit privé…), telles seront les principales actions engagées en 2024.

Économie

Enfin, sur le plan économique, notre syndicat s'attachera à favoriser un développement local durable et responsable.

La mutualisation des ressources restera, en 2024, un enjeu important pour le SATESE 37. En partenariat avec la Métropole et sa plateforme collaborative « Hub éco », le syndicat se fera l'ambassadeur RSO lors d'une concertation, durant laquelle il invitera les entreprises locales à s'engager dans une telle démarche. En parallèle, il poursuivra la collaboration avec ses partenaires dans les domaines juridique, technique ou encore technologique.

L'objectif sera également de renforcer l'image du SATESE 37 en organisant des journées d'information à destination de différents publics (préposés STEP, agences immobilières et notaires…) ou en répondant à des sollicitations de médias locaux.

En conclusion, les perspectives 2024 de notre syndicat en matière de responsabilité sociétale des organisations s'articuleront autour d'une vision intégrée du développement durable. En agissant de manière proactive sur ces trois dimensions, nous nous engagerons à construire, au service de tous les habitants d'Indre-et-Loire, une collectivité plus résiliente, plus solidaire et plus respectueuse de l'environnement.

SATESE 37

Syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux d'Indre-et-Loire

Domaine d'activités Papillon
3, rue de l'aviation
37082 TOURS Cedex 2

Tél. : 02 47 29 47 37
satese37@satese37.fr - www.satese37.fr

SATESE37

Conception graphique et réalisation : Imprimerie CD37 - © C. Raimbault - SATESE 37 IMPRIM'VERT®